

Montréal, vendredi 21 septembre 2018

Thibault Rehn
Coordinateur de Vigilance OGM
Tel: 514-582-1674
12B, rue principale Nord
Sutton, J0E 2K0
contact@vigilanceogm.org

Bonjour,

La présente fait suite à la demande que vous nous avez fait parvenir dans le cadre de l'actuelle campagne électorale et concernant les enjeux qui touchent de près votre organisme.

Il nous fait plaisir de vous transmettre notre réponse qui, nous l'espérons, sera à votre convenance.

Question 1 : Étiquetage des OGM

Depuis plus de 20 ans, les Québécois et Québécoises demandent à une très grande majorité de la transparence dans leur assiette qui leur est toujours refusée par les différents partis successivement au pouvoir. En mars dernier, la première politique bioalimentaire du Québec n'incluait pas l'étiquetage obligatoire des OGM allant à l'encontre du résultat des consultations préalables. Vigilance OGM souligne que le droit à l'information fait partie des droits fondamentaux du consommateur et rappelle aussi que c'est actuellement la norme dans 64 pays du monde.

Votre parti s'engage-t-il à mettre en place l'étiquetage obligatoire des organismes génétiquement modifiés dans votre premier mandat ? Si oui, d'ici quand? Si non, pourquoi?

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec rendra obligatoire l'étiquetage des OGM. En effet, les consommateurs sont en droit de savoir ce qui compose les aliments qu'ils consomment. Il s'agit d'une question d'intérêt public qui bénéficie d'un large consensus dans la société.

Nous croyons que les citoyens du Québec doivent être en mesure de faire des choix éclairés quant à leur alimentation.

Par contre, il est primordial, pour la CAQ, que les entrepreneurs du Québec ne soient pas indûment désavantagés face à leurs concurrents hors Québec. Il serait donc impératif que les règles en vigueur au Québec s'appliquent à tous les produits alimentaires vendus, peu importe leur provenance.

Question 2 : Luzerne OGM

En 2017, les premières cultures commerciales de luzerne génétiquement modifiée (GM) ont été plantées au Québec. Cette nouvelle inquiète beaucoup les agriculteurs, particulièrement l'industrie laitière du Québec. Rappelons que, depuis 2015, l'Union des Producteurs Agricole (UPA) demande «d'imposer un moratoire permanent sur la commercialisation des variétés GM de luzerne au Canada» et que en 2017, l'UPA, associé à de nombreux autres groupes, exhortaient le ministre de l'Agriculture à révoquer l'enregistrement des variétés de luzerne génétiquement modifiée.

Votre parti s'engage-t-il enfin répondre à la demande de l'UPA en imposant des restrictions sur la vente de luzerne OGM au Québec jusqu'à la réalisation d'une étude économique exhaustive sur ces impacts ? Si oui, d'ici quand? Si non, pourquoi?

La CAQ surveillera de près le dossier des cultures de luzerne commerciales génétiquement modifiées et analysera les études scientifiques produites sur la question.

Question 3 : Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018: herbicides à base de glyphosate.

Le printemps dernier était rendue publique la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018, dont l'objectif est de protéger "la santé de la population, en augmentant les restrictions quant à l'utilisation de pesticides ...". Celle-ci n'inclut pas les pesticides à base de glyphosate qui représentent pourtant 44 % des ventes globales au Québec (1), ceci constitue la plus importante lacune de cette stratégie à notre avis.

Votre parti s'engage-t-il à rajouter dans cette stratégie les pesticides à base de glyphosate?

Plusieurs acteurs du milieu agricole, dont de nombreux producteurs, se sont sentis écartés de la consultation qui aura mené à la présentation très tardive de la Stratégie. Un gouvernement de la CAQ n'hésitera pas à mesurer les impacts de celle-ci et à corriger le tir le cas échéant.

Au-delà de cette stratégie, votre parti s'engage-t-il à mettre en place un plan de sortie des pesticides ? Si oui, d'ici quand? Si non, pourquoi?

Il faut accompagner nos agriculteurs dans le choix des pesticides à utiliser pour en assurer un contrôle efficace et sécuritaire pour l'environnement et la biodiversité et afin de réduire progressivement leur utilisation, toujours dans un souci de ne pas nuire à la compétitivité des entreprises agricoles québécoises.

Question 4 : Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018: Indépendances des agronomes

Afin de restreindre l'utilisation de certains pesticides la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018, les agriculteurs devront dorénavant obtenir l'approbation d'un agronome afin d'utiliser les 5 pesticides visés par la stratégie.

Toutefois, comme l'admet l'ordre des agronomes du Québec (OAQ), il est scandaleux de savoir que "environ 80 % des 150 à 200 membres de l'OAQ travaillant dans le domaine de la phytoprotection seraient aussi des vendeurs de pesticides.

Votre parti s'engage-t-il à modifier cette stratégie afin de limiter la justification agronomique uniquement par un agronome non lié, c'est-à-dire sans que sa rémunération provienne d'entreprise ou d'activités liées à la vente ou production de pesticides ? Si oui, d'ici quand? Si non, pourquoi?

En mars 2018, la Coalition Avenir Québec a réclamé une commission parlementaire afin de se pencher sur l'enjeu des pesticides et de l'indépendance de l'expertise agronomique au Québec.

Un gouvernement de la CAQ s'assurera que le MAPAQ dispose d'une expertise agronomique indépendante et encouragera la recherche sur les pesticides et leurs alternatives.

Veillez agréer l'expression de nos considérations distinguées,

L'Équipe de la Coalition Avenir Québec